

8 Faits divers & Justice

Opération anti corruption Mamba

Magloire Ngambia au cœur d'un gigantesque scandale financier

JNE

Libreville/Gabon

L'ANCIEN ministre Magloire Ngambia, qui comparait à partir d'aujourd'hui devant la Cour criminelle spéciale, serait au cœur d'un gigantesque scandale financier. On évoque un détournement de 500 milliards de francs pendant les six années qu'il a passées au gouvernement (octobre 2009 - septembre 2015).

Le projet "Opus One" au PK 27 de Libreville, le tronçon Akiéni-Onga dans le Haut-Ogooué, la réhabilitation du pont de Kango, la construction du pont de la Banio, les lotissements Mangouba, Dorade, Nyonié, etc. sont autant de projets à problème dans lesquels il serait impliqué. Concernant la route Akiéni-Onga, le marché avait été signé de gré à gré en octobre 2012, entre l'Etat gabonais et le groupe Santullo Séricom. Le chantier n'a jamais été livré par l'entreprise adjudicataire. Du reste, les travaux ont été bâclés : sur ce linéaire de 60 km, il se produit en permanence des coupures de route provoquées par des érosions. Guido Santullo, aujourd'hui décédé, aurait, avec la complicité passive ou active de la chaîne de la dépense de l'Etat, encaissé 10 milliards de francs sur ce marché.

Quant à celui du projet "Opus One" de construction de 580 logements, il avait été signé le 30 mars 2012,



Photo : DR/ L'Union

L'Etat dénonce des surfacturations et des irrégularités dans l'attribution et l'exécution du marché sur le pont de Kango.

entre le ministère des Travaux publics et l'entreprise Sobeja, pour un montant de 41 milliards de francs. Délai d'exécution des travaux: 13 mois. Quatre ans après le lancement du chantier, un audit commandité par les pouvoirs publics a révélé des pratiques douteuses dans les aspects juridique et financier du projet. Un autre, "Dorade", était destiné à la construction de 827 logements sociaux pour un montant global de plus de 52 milliards de francs, financé par l'Etat et un emprunt BGFI. Malheureusement, le marché attribué à l'entreprise EGCA a fait l'objet de plusieurs anomalies, l'entreprise adjudicataire du marché étant dans l'incapacité de respecter les obligations contractuelles.

Magloire Ngambia aurait été à la manœuvre, en écartant les sociétés à l'experte

pour tant avérée dans le domaine. EGCA aurait perçu plus de 22 milliards de francs pour les travaux d'aménagement et de viabilisation du lotissement, soit près de 90% du montant du marché, bien que l'avancement des travaux ait été estimé à moins de 70%. Pour la construction des logements, plus de 15 milliards ont été débloqués à son profit.

Mais, selon un rapport de la Société nationale immobilière (SNI) daté du 30 octobre 2017, la facture réelle des travaux réalisés s'élèverait à un peu plus de 3 milliards seulement. Soit un trop perçu de 12 milliards. Malgré ces soupçons de contrefaçons, d'autres irrégularités vont apparaître.

De même, l'analyse des paiements effectués par BGFI, dans le cadre de l'emprunt de 100 milliards, en vue de financer la

construction des logements sociaux sur l'ensemble du territoire national, révèle la facturation de trois prestations non contractuelles : le financement d'un projet de construction d'immeubles à Libreville et Port-Gentil, ordonné par le ministre Ngambia, le paiement d'honoraires à la SNI, le paiement de plusieurs entreprises sous-traitantes qui n'ont pas fourni de caution solide.

En 2016, après « vérification » par les services techniques du ministère des Travaux publics, de fausses factures présentées par EGCA, d'un montant de plus de 10 milliards de francs, ont été validées par l'administration.

SOUPÇON • 15 milliards, semble-t-il, avaient déjà été débloqués par les banques. Mais celles-ci ont suspendu les paiements complémentaires, constatant après

coup que les travaux ne correspondaient pas aux enveloppes mises à disposition. Et le bureau de contrôle et de validation des ouvrages et des paiements n'a pu exécuter son contrat qu'un an après le démarrage des travaux. Le projet "Nyonié" concernait le développement d'un complexe touristique sur 30 km de côte nationale, situé dans le Komo-Océan : un hôtel de 350 chambres avec convention, un spa, un yacht club, des villas sur la mer, une marina, un village pour le personnel.

Pour sa réalisation et sa gestion, une compagnie, Nyonié Développement, sera créée, avec l'Etat gabonais, la Caisse de dépôts et de consignations (CDC), le groupe EGCA/Satram, la société Wally et le Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), tous agissant comme actionnaires. Montant du capital

: 21 milliards dont 11 milliards apportés par l'Etat gabonais.

L'aménagement du lotissement sera confié à EGCA, de gré à gré en 2013, par le titulaire du ministère des TP et de l'Habitat, en totale violation du Code des marchés publics.

Sur le plan financier, ce sont les signatures du ministre Ngambia, du directeur général du Budget de l'époque et du patron de EGCA qui sont apposées sur le règlement du contrat. Et non, comme il est d'usage, celle du directeur général, chargé des paiements de la dépense.

Pour l'exécution des travaux, l'entreprise émettra une facture douteuse pour règlement à l'Etat d'un montant de 11 milliards. Car, ces documents apparaissent « non certifiés », donc inéligibles pour paiement, si l'on s'en tient aux procédures en vigueur au niveau de la chaîne de la dépense.

Pour ce qui est de la réhabilitation du pont de Kango, devenu impraticable en juin 2012, suite à une avarie, l'Etat gabonais dénonce des surfacturations et des irrégularités dans l'attribution et l'exécution de ce marché confié « par entente directe » au groupe Santullo Séricom, pour un montant de près de 19 milliards de francs. S'agissant du pont sur la Banio, Magloire Ngambia est soupçonné d'avoir bénéficié de quelques largesses de la part de Guido Santullo...

Soupçonnés du vol d'un véhicule dans un garage

Trois individus écroués à la prison centrale de Libreville

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

TROIS mécaniciens gabonais, Wilfried Ivilinet, 31 ans, Christopher Bondo, 30 ans, et Junior Gock, 32 ans, sont suspectés d'avoir volé un véhicule dans un garage. Interpellés dernièrement par la Police judiciaire (PJ), ils ont été déférés devant le parquet. Après audition, les trois mis en cause ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville. Entendu sur les faits, Wilfried Ivilinet, identifié comme le cerveau de la bande, a avoué.

Ivilinet raconte qu'un jour, il est en service dans un garage de la place quand il est réquisitionné par son patron pour réparer une automobile de marque Corolla. Mais alors qu'il est en train de finaliser le travail, il est approché par un certain Augustin, se présen-



Photo : COE

Wilfried Ivilinet et ses deux complices...

tant comme le propriétaire dudit véhicule. Les travaux de réparation étant terminés, Ivilinet quitte le garage en compagnie du soi-disant propriétaire pour procéder aux vérifications. Chemin faisant, le mécanicien, poursuit-il, se voit proposer par Augustin une autre

affaire. Celle-ci consiste à remplacer le moteur diesel du Corolla par un moteur essence. Il trouve cependant curieux que le travail doit se faire cette fois-ci dans le garage de Christopher Bondo et de Junior Gock.

Mais, ne voulant pas perdre le client, il accepte vo-



Photo : COE

... Christopher Bondo et Junior Gock méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Gros-Bouquet.

lontiers. Les trois mécaniciens se mettent donc rapidement au travail et procèdent au remplacement du moteur.

ARRESTATION • Au moment de régler la facture, Augustin aurait fait savoir aux trois techniciens que le paiement de la main-d'œuvre est conditionné à la

vente du moteur remplacé. Ivilinet raconte que c'est à l'ancienne gare routière qu'il dû se rendre pour trouver un client.

La transaction effectuée, il a retrouvé Augustin dans un trouquet pour lui remettre l'argent. Malheureusement pour Ivilinet, l'autre lui a filé entre les doigts

après avoir empoché l'argent. Pour se faire, le mécanicien explique que Augustin a simulé un appel téléphonique puis, une fois dehors, il s'est fondu dans la nature.

Quelques instants plus tard, Ivilinet aurait reçu un appel du fuyard lui disant de ne pas retourner à son lieu de travail. Et que s'il y retournait, c'est à ses risques et périls. Puis, Augustin est devenu tout à coup injoignable.

Pris de peur, le jeune mécanicien a décidé de rentrer chez lui. Sauf que, entre-temps, son patron ne le voyant pas revenir avec le véhicule, avait déjà saisi la PJ pour disparition d'une automobile. L'enquête ouverte à cet effet aboutira à l'arrestation de Ivilinet, d'abord et, quelques jours plus tard, à celle de ses deux complices, Bondo et Gock.